

Chalon-sur-Saône : le bras de fer continue entre les islamos et Gilles Platret

écrit par Christine Tasin | 8 février 2022





Je ne comprendrais vraiment pas que Gilles Platret reste chez les LR (vice-Président d'un parti censé militer pour que la copine des islamistes, Péresse, occupe l'Élysée !!! alors que cet authentique laïque, patriote jusqu'au bout des ongles, a sa place, évidente depuis toujours chez Zemmour. Et il y a de l'avenir, évidemment !

Il avait fait parler de lui en 2015 pour s'être opposé au repas de substitution dans les cantines de sa ville. Ce fut un marathon judiciaire qui s'est terminé de façon mi-figue mi-raisin. Platret, face à la "ligue de défense judiciaires des musulmans", n'avait pas reculé d'un centimètre sur sa position, et de victoire en défaite, de défaite en victoire, avait fini par obtenir du Conseil d'Etat un jugement en demi-teinte qui lui donnait raison sur le fond mais qui ouvre grand les portes du repas halal dans les cantines, ce qui l'inquiète grandement.

[Le Conseil d'Etat vient d'établir](#) que ces menus ne sont pas contraires au principe de laïcité. Cette décision invalide le

pourvoi en cassation de la mairie de Chalon-sur-Saône, qui avait fait le choix de les supprimer de ses cantines [en 2015](#).

Gilles Platret a longuement répondu à nos questions. Des réponses à écouter ci-dessous.

“Quelque chose m’inquiète un peu dans la décision du Conseil d’Etat...” lâche le maire LR, qui affirme : “Dans un débat démocratique, je ne crois pas que les élus soient moins légitimes que les juridictions. (...) Ce système, les menus de substitution, c’est une des voies du séparatisme. (...) On commence par les plats, et demain ce sera l’inégalité homme/femme, la soumission de la femme à son mari, des tas de choses que la République rejette. Donc je suis ferme sur ces principes-là.”

<https://resistancerepublicaine.com/2020/12/13/gilles-platret-maire-de-chalon-sur-saone-le-conseil-detat-ouvre-la-voie-au-repas-halal-dans-les-cantines/>

Nous avons d’ailleurs perdu, au cours de ce marathon, l’un de nos avocats qui, à notre grand dam, avait accepté de défendre les islamos... impossible pour nous. Nous avons immédiatement décroché le téléphone pour dire à Nicolas Gardères que notre collaboration s’arrêtait là.

<https://resistancerepublicaine.com/2015/08/10/chalons-comment-nicolas-garderes-peut-il-etre-lavocat-de-la-ligue-de-defense-des-musulmans/>

Et ce n’est pas le bras de fer en cours entre lui et les voilées qui trouvent normal d’accompagner des classes en sortie scolaire avec un habit de Belghégor qui va réconcilier le maire de Chalon avec les gauchistes et les islamos !

L’affaire commence fin décembre. Platret croise par hasard, dans sa ville, une classe sortant d’un spectacle, accompagnée par une mère “dans une tenue complètement noire, portant une voile qui partait du dessus de la tête jusqu’au pied. La tenue

typique des salafistes. ”

Platret prend le mors aux dents, remue ciel et terre et interpelle le Directeur académique des services de l'Education nationale de Saône et Loire.

Le Communiqué de presse de Gilles Platret

” Il est nécessaire que, dès la rentrée, les autorités académiques fassent cesser les intrusions islamistes dans les écoles de Chalon ! “

J'ai décidé de saisir les autorités académiques pour qu'elles fassent respecter la laïcité dans les écoles et stoppent à Chalon-sur-Saône les intrusions islamistes dans le cadre scolaire, en particulier pendant les sorties des enfants.

La laïcité est une digue que la République a bâtie pour protéger la liberté de conscience en bannissant tout prosélytisme dans le cadre de ses institutions. La neutralité publique, que le législateur a eu le courage d'instituer en 1905, est consubstantielle à la République. Or, je suis au regret de constater qu'elle n'est pas uniformément respectée, notamment dans le cadre de certaines sorties scolaires.

En effet, peu de temps avant les vacances scolaires, j'ai pu par moi-même constater qu'une classe d'une école chalonnaise, sortant d'un spectacle de Noël organisé par la municipalité dans des locaux appartenant à la Ville, était encadrée par plusieurs accompagnatrices dont l'une portait, de la tête aux pieds, le voile intégral noir, signe manifeste de salafisme, l'une des doctrines les plus séparatistes de l'islamisme.

Certes, le droit et la jurisprudence ne sont pas satisfaisants en la matière puisque la circulaire Châtel du 27 mars 2012, qui imposait aux parents accompagnants un strict respect du principe de laïcité dans le cadre de leur mission, n'est plus hélas le texte de référence dans l'Education nationale, ce que

je regrette amèrement dans la mesure où un accompagnateur, sur temps scolaire, est clairement un auxiliaire du service public et devrait par conséquent rester neutre par respect des jeunes consciences dont il a la charge.

Pour autant, avec le port d'un voile intégral, nous passons à un ordre d'idée volontairement militant ; il ne s'agit rien moins que d'un acte politique visant à affirmer un refus de la société française et occidentale. Un tel prosélytisme n'a évidemment pas sa place dans le cadre d'une sortie scolaire.

C'est la raison pour laquelle je viens de saisir par courrier Monsieur Fabien Ben, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, en lui demandant d'empêcher qu'à l'avenir une telle situation se reproduise à Chalon-sur-Saône.

Ce qui, évidemment met mal à l'aise la hiérarchie rectorale (et au-dessus) puisque depuis 2013, grâce à Bel Kacem (et Hollande, forcément), la circulaire Chatel qui interdisait le voile aux accompagnatrices a été abrogée. Et on peut vous assurer que ni Blanquer ni Macron n'ont songé ne serait-ce qu'une seconde à la restaurer

Platret doit se sentir bien seul...

et les autres, en face, qui le sentent, qui le savent, qui mettent la pression. Quelques morveuses voilées, qui ont trouvé des relais bienveillants dans la presse et les associations s'agacent que l'on puisse être contre le voile, par ce temps de dhimmitude. Les gourdasses qui ne sont rien, qui ne représentent rien de pleurnicher parce que le Maire n'a pas répondu à leur lettre... comment, nous musulmanes, on ne nous considère pas, on ne court pas à notre rencontre, toutes affaires cessantes ?

Mais c'est tellement plus simple d'accuser le Maire d'avoir un discours électoraliste (à l'heure où il y a de plus en plus de musulmans à Chalons comme partout, dire non au voile c'est plutôt courageux, mais allez expliquer ça à des musulmanes bas

de plafond qui se prennent pour le centre du monde !).

Et que je te pétitionne... ah ! les connes ! M'est avis qu'elles ne vont pas gagner. Platret n'est pas n'importe qui, il a du courage, des convictions et de la détermination.

Agacées de voir à quel point, elles sont systématiquement fustigées... ces chalonnaises demandent au premier magistrat de Chalon-sur-Saône de stopper ses "attaques incessantes".

Elles sont toutes chalonnaises et elles ont en commun leur religion. Musulmanes, elles sont avant tout des femmes citoyennes françaises, et les sorties "médiatiques" du maire de Chalon-sur-Saône à leur encontre commencent à les agacer profondément. Avant de s'être exprimées dans la presse, il y a quasi mois, elles ont sollicité un entretien avec le maire de Chalon-sur-Saône, "sans qu'il daigne nous fixer un rendez-vous. Nous étions cinq à avoir sollicité un entretien. Nous sommes toujours sans réponse". Du coup, "sur les réseaux sociaux du maire, on a réagi. La seule réponse, c'est un blocage de nos profils". Une attitude qui interpelle et qui suscite une forme d'interrogation légitime en tant que citoyenne française et contribuable chalonnaise.

"A aucun moment, l'idée de s'exprimer dans la presse ou de se structurer n'avait été évoqué. On est presque poussé à réagir" confient-elles. Il y a quelques années, même la polémique sur les menus de substitution dans les cantines scolaires n'avait pas engendré une réaction de leurs parts sauf que la dernière sortie du maire "s'en prenant à une maman qui accompagne une sortie scolaire dans le cadre des festivités de Noël" est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

"La loi rien que la loi"

La question de fond qui doit primer au-dessus de tout reste bien celle du respect ou pas des règles républicaines. "Est-ce qu'une femme qui porte un voile ou un turban respecte la loi

ou pas ? Les accompagnatrices scolaires sont-elles autorisées ou pas”. A ces deux questions, les femmes répondent qu’en aucun cas, elle se situent hors-la-loi, bien au contraire. A partir de là, elles demandent au maire de Chalon-sur-Saône de mettre fin à ses attaques régulières, de les invectiver en permanence, “et de mettre fin à ses messages de haine”.

“Il ne fait que provoquer la radicalité de certains, les poussant dans leurs retranchements”. Un jeu très dangereux que ces femmes dénoncent au passage, avec le risque de “crisper toujours plus” et de “mettre des Français dos à dos”.

“Un discours électoraliste qui n’échappe à personne” mais dont “nous sommes systématiquement les bouc-émissaires”.

En s’en prenant aux mères de famille, Gilles Platret a suscité une colère qui dépasse le seul stade de la communauté musulmane, déplore Martine Chavignon, “il s’attaque aux mères de famille, à la femme comme si elles n’étaient pas en capacité de penser par elles-mêmes”.

La pétition lancée la semaine dernière demandant au respect de la laïcité affiche déjà plus de 550 soutiens.

comitelaicite71@gmail.com

ou la pétition sur change.org intitulée « Pour une laïcité qui nous rassemble »

<https://chng.it/BQkb99kp0r>

<https://www.info-chalon.com/articles/2022/02/06/67211/elles-s-appellent-ambrine-nawelle-morgane-et-ghazal-et-demandent-a-gilles-platret-de-les-respecter/>

